

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 16 septembre 2014 portant délégation de signature (service des systèmes d'information et de la modernisation)

NOR : DEVA1421946S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur du service des systèmes d'information et de la modernisation,

Vu le décret n° 97-464 du 9 mai 1997 modifié relatif à la création et à l'organisation des services à compétence nationale;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10, 29, 30, 31, 32 et 73;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2008 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », notamment son article 3;

Vu l'arrêté du 20 avril 2012 portant création du service des systèmes d'information et de la modernisation de la direction générale de l'aviation civile;

Vu l'arrêté 12 juin 2012 portant nomination du directeur du service des systèmes d'information et de la modernisation;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée aux agents figurant dans le tableau en annexe à l'effet d'effectuer les opérations liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » qui y sont mentionnées, conformément aux articles 29, 30, 31 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé.

Article 2

Le service des systèmes d'information et de la modernisation met en œuvre, pour accompagner ces délégations de signature, un dispositif adéquat permettant de garantir la qualité comptable.

Article 3

La décision du 2 janvier 2014 portant délégation de signature (service des systèmes d'information et de la modernisation) est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 16 septembre 2014.

*Le directeur du service des systèmes
d'information et de la modernisation,*
J.-P. DESBENOIT

ANNEXE

AGENTS	FONCTIONS	OPÉRATIONS
Valérie POYE	Chef du pôle finances.	Engagement juridique. Préenregistrement des factures. Certification du service fait. Liquidation.
Véronique LE TOQUIN	Chargée du contrôle et du suivi des dépenses : pôle finances.	Engagement juridique. Préenregistrement des factures. Certification du service fait. Liquidation.
Liliane SCEAUX	Chargée de l'exécution et du suivi des com- mandes et dépenses: pôle finances.	Engagement juridique. Préenregistrement des factures. Certification du service fait. Liquidation.
Corinne MACE	Chargée de l'exécution et du suivi des com- mandes et dépenses: pôle finances.	Engagement juridique. Préenregistrement des factures. Certification du service fait. Liquidation.
Jeanine BOUSARDO	Chargée de l'exécution et du suivi des com- mandes et dépenses: pôle finances.	Engagement juridique. Préenregistrement des factures. Certification du service fait. Liquidation.
Sandrine DORE-MICHEL	Chargée de l'exécution et du suivi du budget. Chargée de l'exécution et du suivi des com- mandes et dépenses: pôle finances.	Engagement juridique. Préenregistrement des factures. Certification du service fait. Liquidation.